



Aussois

Haute Maurienne Vanoise

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public

Service de l'Eau Potable – Exercice 2022

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de l'arrêté du 2 décembre 2013

Rapport établi conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le 28/06/2023

Table des matières

I.	Caractéristiques techniques du service.....	2
a.	Contexte	2
b.	Estimation du nombre d'habitants desservis.....	2
c.	Abonnements au service.....	2
d.	Ressources en eau.....	3
e.	Volumes vendus	3
f.	Linéaire du réseau de desserte	3
II.	Tarification de l'eau et recettes du service	4
a.	Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes	4
b.	Le prix de l'eau	4
c.	Recettes du service.....	5
d.	Qualité de l'eau	5
e.	Indices de connaissances et des gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	6
f.	Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes	8
g.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	8
h.	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	8
III.	Financement des investissements	9
a.	Travaux engagés et à venir	9
b.	Branchements en plomb	9
c.	Etat de la dette	9
IV.	Action de solidarité et de coopération décentralisée	10
a.	Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité.....	10

I. Caractéristiques techniques du service

a. Contexte

Le service d'eau potable est assuré par la Ville d'Aussois sous la forme de gestion en régie directe.

Les ressources propres à la Ville d'Aussois sont toutes gravitaires et proviennent des sites suivants situés sur la commune :

- Captages de la Fournache, qui ont assurés 78 % des besoins de la collectivité
- Captage de Plan d'Aval, qui ont assurés 22 % des besoins de la collectivité

Stockage :

La ville d'Aussois possède 2 réservoirs de stockage répartis sur le territoire en fonction du découpage de son réseau de distribution. La capacité de stockage cumulé des réservoirs est de 532 m³ dont 197 m³ dédiés à la réserve incendie. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable en cours, le besoin en eau journalier en situation normale a été estimé à 824m³/jour ce qui représente une autonomie moyenne d'environ 0,4 jour.

Traitement :

L'eau issue des captages d'Aussois ne transite pas par une unité de traitement. Elle est ponctuellement traitée au chlore.

Télégestion :

Seul le réservoir des Cotes est contrôlé par un système de télégestion.

b. Estimation du nombre d'habitants desservis

La population permanente (INSEE 2019) est de 698 habitants et la commune a une capacité d'accueil touristique de 6 697 lits (d'après l'Observatoire Savoie Mont-Blanc 2022).

c. Abonnements au service

	Au 31/12/2022
Nombre d'abonnés domestiques	752
Nombre d'abonnés non domestiques	0
Nombre total d'abonnés	752
Ratio habitants / abonnés	0,93

d. Ressources en eau

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection	Prélèvements 2022 (en m ³)
Captages de Plan d'Aval	Souterraine	80 %	49 268
Captages de La Fournache	Souterraine	80 %	174 679
Total des prélèvements (m ³)			80 %
Nature des ressources utilisées : part des eaux souterraines en % des volumes totaux prélevés			100 %

e. Volumes vendus

Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes (m ³)	Année 2022
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	68 988
Volumes vendus aux abonnés non domestiques	0
Volumes vendus aux abonnés du service	68 988

Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés)

Volumes (m ³)	2022
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	0

Total des volumes vendus

Volumes (m ³)	2022
Total des volumes vendus	

f. Linéaire du réseau de desserte

	Au 31/12/2022
Linéaire du réseau de desserte (ml)	41 332

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les

bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais **ne comprend pas les branchements**.

II. Tarification de l'eau et recettes du service

a. Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

Modalités de tarification :

- La relève est faite annuellement (en fin d'année) et permet d'éditer la facture définitive de solde.
- Tous les abonnés reçoivent une facture annuelle.
- Le nombre de factures éditées par la régie de l'eau est de 793 pour l'année 2022.
- L'abonnement est payable avec la facture définitive de solde.
- Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.

Tarif des prestations annexes (2022) :

- Le service ne perçoit aucun frais d'accès.
- Le montant de l'abonnement ordinaire est de 50 € HT.
- Le forfait d'ouverture et de fermeture de compteur est de 0 € HT.
- Le forfait de pose et de dépose de compteur est de 0 € HT.

Références tarifaires

L'ensemble des tarifs de l'eau et des autres prestations appliqués aux abonnés du service est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal, pour les tarifs appliqués en 2022 il s'agit de la délibération n°2021.117 du 10 novembre 2021.

b. Le prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

		Désignation	01/01/2022	01/01/2023	Variation (%)
Part collectivité	Part fixe	Abonnement	32,00 €	50,00 €	56%
	Part variable	Jusqu'à 100 m3 (€ HT/m3)	0,42 €	0,55 €	31%
		Après 100 m3 (€ HT/m3)	0,55 €	0,75 €	36%
Tiers	Agence de l'eau	Redevance prélèvement	0	0	-
	Agence de l'eau	Redevance lutte contre la pollution (€ HT / m3)	0,28	0,28	0%
	Agence de l'eau	Redevance modernisation des réseaux (€ HT / m3)			
	TVA	TVA sur l'eau	5,50%	5,50%	0%

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

		Unité	01/01/2022	01/01/2023	Variation (%)
Part collectivité	Part fixe + variable	€ HT	85,00 €	120,00 €	41%
Tiers	Agence de l'eau	€ HT	33,60 €	33,60 €	0%
	TVA	€	6,52 €	8,45 €	30%
Total		€ TTC	125,12 €	162,05 €	30%
		€ TTC / m ³	1,04 €	1,35 €	30%

Au 1^{er} janvier 2023, le prix théorique du m³ d'eau potable (sans l'assainissement) pour un usager consommant 120 m³ est de 1,35 € TTC.

c. Recettes du service

	Année 2022
Recettes de vente d'eau aux abonnés (<i>hors taxes et redevances de l'agence de l'eau</i>)	115 586,59 €
Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	0 €
<u>Le cas échéant</u> , contributions exceptionnelles (<i>par exemple du budget général de la collectivité vers le budget de l'eau</i>)	0 €
Total (€ HT)	155 586,59 €

d. Qualité de l'eau

Paramètres microbiologiques	2022
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	7
Nombre de prélèvements conformes (respect des limites de qualité)	3
Pourcentage de prélèvements conformes	43 %

Des travaux vont être fait en 2023 sur un brise charge afin d'éviter une infiltration d'eau extérieure qui cause les non-conformités des paramètres microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques	2022
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	7
Nombre de prélèvements conformes (respect des limites de qualité)	7
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

e. Indices de connaissances et des gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : Plan des réseaux (15 points)	Nb pts
10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	10/10
5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota: La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en oeuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5/5
TOTAL partie A	15/15
Partie A validée (15 points acquis), parties B et C considérées :	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	Nb pts
10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : ▪ existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239), ▪ la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240).	10/10
De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : ▪ matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire ▪ matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires ▪ matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires ▪ matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires ▪ matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	5/5 (95,4 %)

De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points 14/15
(91 %)
- dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

TOTAL Partie B	29/30
TOTAL Parties A + B	44/45
Parties A et B validées (40 points mini acquis), parties C considérée :	Oui

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	Nb pts
10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10/10
10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution Nota: en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10 Absence pompes
10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10/10
10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	0/10
10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10/10
10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0/10
10 points (VP.248) : Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0/10 En cours

5 points (VP.249) : Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

0/5
En cours

TOTAL Partie C	40/75
TOTAL Parties A + B + C	84/120

f. Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes

Rendement : 77,5 % (cf. schéma directeur)

Indice linéaire de consommation : 24,5 m³/km/j (cf. schéma directeur).

g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Année de renouvellement	Identification des travaux	Longueurs renouvelées
2022	Rue de la Villette	125 ml
Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux de distribution	(Moyenne annuelle des 5 années / longueur totale du réseau)	0,3 %

h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Captage	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé (m ³)
La Fournache	80 %	174 679
Plan d'Aval	80 %	79 268

	Au 31/12/2022
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes

annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (**pondération à réaliser sur la base des éléments renseignés au I.4 ; où figurent par ressource volume prélevé et état d'avancement de la procédure de protection**).

III. Financement des investissements

a. Travaux engagés et à venir

Travaux réalisés en 2022 : 53 351 € HT

- Réfection de la rue de la Villette

Travaux engagés et à réaliser en 2023 :

- Reprise de la canalisation d'AEP Rue de l'Eglise
- Installation de compteurs sur des bâtiments communaux et fontaines qui n'en sont actuellement pas équipé
- Rénovation d'un brise charge sur la canalisation venant des captages de Plan d'Aval qui a des problèmes d'infiltrations
- Rénovation des plusieurs brises charges sur la canalisation venant des captages de La Fournache afin de résoudre un problème de coups de bélier
- Recherches et réparation de fuites.

b. Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	Année 2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0

c. Etat de la dette

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31/12/2022	0 €
Montant de l'annuité remboursée au cours de l'exercice 2021	0 €
<i>dont annuité correspondant au remboursement du capital</i>	0 €
<i>dont annuité correspondant au remboursement des intérêts</i>	0 €

IV. Action de solidarité et de coopération décentralisée

a. Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité

Montants des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (*en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles*).

	2021	2022
Montants des abandons de créance à caractère social (1) (€)	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues - Fonds Eau	0	0
Nombre d'aides accordées - Fonds Eau	0	0
Montants des versements à un fond de solidarité (CCAS) (2)	0 €	0 €
Montant de l'aide accordée	0 €	0 €
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité en €/m ³	0	0
[(1) + (2)] / [Volume total facturé]		